

Séance du Conseil de Paris des 18 et 19 octobre 2010

Vœu

Déposé par Thierry COUDERT et les élus du Groupe UMPPA

Vœu relatif à l'engagement du Maire de Paris à promouvoir la dépénalisation universelle de l'homosexualité

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Protocole additionnel n°13 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des Libertés fondamentales de 2002 qui prévoit l'abolition de la peine capitale en toutes circonstances, y compris en tant de guerre ou danger imminent de guerre ;

Vu l'article 2 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des Libertés fondamentales qui protège le droit à la vie de toute personne ;

Vu le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York le 15 décembre 1989 qui prévoit l'abolition définitive de la peine capitale ;

Vu le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 2) et la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (article 2) ;

Considérant que les pratiques homosexuelles sont condamnées par la loi dans 80 Etats au moins dans le monde et que les condamnations peuvent aller de dix ans d'emprisonnement à la prison à perpétuité ;

Considérant que dans 7 pays, l'homosexualité est passible de la peine de mort et que cette condamnation va à l'encontre de la dignité humaine et du développement des droits de l'homme ;

Considérant le cas d'Ebrahim Hamidi, jeune Iranien emprisonné et accusé sans la moindre preuve d'homosexualité et condamné à mort au mois de juillet dernier ;

Considérant l'absence remarquée des élus, et notamment des élus parisiens, à l'occasion du rassemblement organisé le vendredi 3 septembre 2010 à Paris pour soutenir Ebrahim Hamidi et de la présence de François Zimeray, Ambassadeur pour les droits de l'Homme ;

Considérant que l'abolition universelle de la peine de mort est une des priorités de la diplomatie française des droits de l'Homme ;

Considérant que la France œuvre pour l'abolition universelle de la peine de mort en étroite collaboration avec ses partenaires européens, dans toutes les enceintes internationales, notamment aux Nations Unies ;

Considérant que la Ville de Paris incarne sur toute la planète les droits de l'Homme, les libertés individuelles et la liberté de la presse ;

Considérant les prises de positions régulièrement adoptées par le Conseil de Paris dans des situations très diverses afin de promouvoir ces valeurs partout où elles sont bafouées et de défendre les droits fondamentaux ;

Thierry COUDERT et les élus du Groupe UMPPA émettent le vœu que :

- **Le Maire de Paris, lors de ses déplacements officiels à l'étranger, participe davantage à la valorisation de la diplomatie française dans ce domaine et à la diffusion des conceptions françaises des droits de l'homme et des libertés individuelles ;**
- **Le Maire de Paris réaffirme, chaque fois que l'actualité l'exige, le principe de non-discrimination au nom duquel les droits de l'Homme s'appliquent de la même manière à chaque être humain, indépendamment de son orientation et de son identité sexuelles ;**
- **Le Maire de Paris use de son pouvoir d'influence et s'engage rapidement et publiquement à défendre la situation d'Ebrahim Hamidi afin que les autorités iraniennes sursoient à son exécution.**